



# Revue de presse



Mardi 25 Janvier 2021

**Le Soir**  
D'ALGERIE

## APRÈS LEUR RÉUNION AVEC LE MINISTÈRE DES FINANCES

# Que décideront les avocats ?

*Après des semaines de blocage et un boycott des audiences qui a paralysé les tribunaux, les représentants des avocats rencontraient hier lundi le ministre des Finances. Le bureau national de l'Union nationale des ordres des avocats (Unoa) a répondu à l'invitation de Aïmene Benabderrahmane pour tenter de désamorcer un conflit qui dure depuis plusieurs mois au sujet du régime d'imposition introduit par la loi de finances 2022. C'est à l'issue d'une assemblée générale que les avocats décideront des suites à donner à leur mouvement de protestation.*

Nawal Imès- Alger (Le Soir)- Pas encore de dégel mais un premier pas vers le dialogue dans le conflit qui oppose avocats et ministère des Finances. L'Union nationale des ordres des avocats (Unoa) a répondu hier à l'invitation du ministre des Finances. La réunion s'est tenue en début d'après-midi au siège du ministère des Finances

au moment où les avocats continuent de boycotter les audiences. Le bureau national de l'Unoa avait, en effet, décidé de poursuivre son action de protestation en dépit de l'invitation qu'il avait reçue, préférant temporiser et ne prendre de décision quant à la poursuite ou pas du boycott des audiences qu'à l'issue de sa rencontre avec le ministre des Finances.

Au cours de cette rencontre, les représentants des avocats ont, une fois de plus, exprimé leur total rejet du régime d'imposition en vigueur depuis l'adoption de la loi de finances 2022 et sa publication au *Journal officiel*. En dépit de ce fait accompli, l'Unoa n'a pas baissé les bras, multipliant les appels à un retour à l'imposition à la source avant de décider d'un boycott de l'ensemble des activités judiciaires. Le boycott des audiences en vigueur depuis le 13 janvier dernier a quasiment paralysé les tribunaux et eu pour conséquence le report des procès. L'Unoa avait pris la décision de boycotter les audiences suite à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, le 8 janvier dernier à Constantine. Au cours de cette dernière, ses membres sont arrivés à la conclusion que le choix de la contestation devenait inévitable suite à l'entrée en vigueur des dispositions qu'ils refusaient mais sur-

troué à l'absence totale de tout dialogue. Les dernières rencontres avec des représentants du ministère des Finances mais également la Direction générale des impôts remontent à avant l'adoption de la loi de finances 2022 par les deux Chambres du Parlement.

Depuis, c'est le statu quo qui a prévalu pendant des semaines durant lesquelles l'Unoa n'a eu de cesse de s'opposer au régime d'imposition auquel sont désormais soumis les avocats. Ces derniers le jugent « arbitraire », car prévoyant une révision à la hausse des impôts de 12% à 50% de manière « injustifiée » mais également « discriminatoire » face à l'impôt sur le revenu global (IRG).

Le président de l'Unoa plaide pour un retour à l'impôt à la source qu'il estime plus favorable tant à l'avocat qu'au Trésor public. Après l'adoption de la loi de finances 2022 et son entrée en vigueur, les avocats espèrent que les dispositions décriées soient annulées par la loi de finances complémentaire. Après leur rencontre avec le ministre des Finances, il reviendra à l'assemblée générale de l'Unoa de décider des suites à donner au mouvement de protestation. La date de cette assemblée reste à déterminer.

N. I.

**NOUVEAU RÉGIME FISCAL**

# Les notaires durcissent le ton

*Le nouveau régime fiscal instauré par la loi de finances 2022, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier en cours, continue d'être décrié. À l'instar des avocats, les notaires se positionnent clairement contre l'application de ce système qu'ils jugent inéquitable et injuste. Pour tenter de faire pression, les membres de la Chambre nationale des notaires qui organisaient hier lundi une conférence de presse ont annoncé qu'à partir du 30 janvier prochain, la taxe sur l'enregistrement des actes notariés ne sera versé au Trésor qu'après expiration du délai, soit à la fin du mois.*

**Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir)** - Le recours à cette action fait office «d'avertissement», selon les représentants de la Chambre nationale des notaires, à leur tête Redha Benouanane. Ils menacent d'engager des actions plus persuasives, du moins, si leurs revendications

-ne sont pas prises en charge dans les temps». C'est dans ce sens qu'ils comptent dans un premier temps «ne plus verser les frais des actes d'enregistrement à chaque transaction effectuée et signée avec les opérateurs». Par conséquent, ils s'acquitteront de ces

taxes à la fin du mois et non dans les délais fixés, et ce, dès dimanche 30 janvier, ont-ils expliqué. Redha Benouanane, président de la Chambre nationale des notaires, considère que ce type de démarche «ne sera pas sans impact sur le Trésor». Ce qui poussera les responsables à revoir certaines décisions contraignantes pour l'activité des notaires. Il invite l'ensemble de la corporation à appliquer cette décision. «L'ensemble des notaires sera informé des étapes techniques à suivre pour appliquer cette mesure», explique-t-il. Les membres de la Chambre nationale des notaires se disent par conséquent disposés au dialogue et appellent les autorités à ouvrir un débat

sérieux autour des doléances de cette catégorie d'hommes de loi. Tout en insistant, par ailleurs, sur la légitimité de leurs doléances, ils perçoivent l'application de ce nouveau système fiscal comme étant «injuste et inéquitable», d'autant qu'ils sont convaincus qu'il risque de compromettre «la continuité des activités des notaires». Sur cette base, les membres de la Chambre nationale des notaires ont renouvelé les propositions qui avaient été précédemment soumises à la commission juridique, lors des discussions autour de la Loi de finances. Les mêmes, précisent-ils, «qui ont été rejetées sans réserve. La loi a été promulguée telle qu'énoncée sans tenir compte de nos suggestions». Parmi elles, ils citent : le pré-

èvement à la source : c'est-à-dire que le notaire paie directement les droits dus à l'État dès qu'il libère le contrat. Autre point relevé : le maintien du système fiscal actuel, mais avec réduction de la taxe de 15 % à 20 %. Ils réclament enfin l'augmentation du pourcentage des charges non justifiées de 35 % à 40 %.

Le premier responsable de la Chambre nationale des notaires a, dans ce contexte, interpellé l'administration fiscale et le gouvernement sur la nécessité d'ouvrir le dialogue et d'écouter les partenaires avant de fixer les lois, et ce, afin «de rendre justice aux notaires, en suspendant l'avancement de la loi de finances jusqu'à la promulgation de la loi de finances rectificative».

**M. Z.**

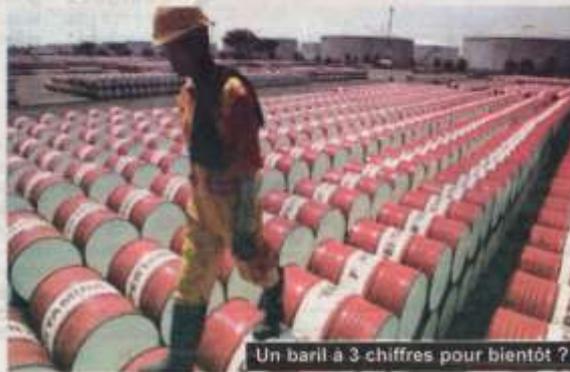
## LE PÉTROLE DÉBUTE LA SEMAINE PAR UN PLONGEON

# Le Brent à plus de 85 dollars

LES COURS de l'or noir donnaient l'impression de vouloir marquer une pause, hier, en cours d'échanges alors qu'un baril à 100 dollars est évoqué avec insistance.

■ MOHAMED TOUATI

Le baril semblait en petite forme. Ce n'était pourtant pas le cas en tout début de séance. Le Brent de la mer du Nord pour livraison en mars, référence du pétrole algérien, avait fait un pic à 89 dollars avant de se replier à 85,84 dollars à 15h10 soit 1,24 dollars de moins que la séance précédente. Un coup de pompe qui serait passager, les prix restent malgré tout soutenus par un contexte géopolitique explosif qui tendrait plutôt à les faire flamber davantage. « Le sentiment haussier a été soutenu par une série de facteurs », souligne Stephen Brennock, analyste chez PVM Energy, faisant référence à des troubles au Moyen-Orient et à un risque d'invasion de l'Ukraine par la Russie qui apparaît de plus en plus probable. Face à la « menace croissante » de la Russie, Londres a annoncé lundi le retrait de personnels de son ambassade à Kiev, embolant ainsi le pas aux États-Unis. Ces bruits de bottes ont été amplifiés par l'annonce de l'Otan qui signale avoir placé



Un baril à 3 chiffres pour bientôt ?

des forces en attente et envoyé des navires et des avions de combat pour renforcer leur défense en Europe de l'Est face aux activités militaires de la Russie aux frontières de l'Ukraine. « La situation au Moyen-Orient reste également incertaine » renchérit Carsten Fritsch, analyste pour Commerzbank. Ces troubles font planer des risques conséquents sur l'offre de pétrole, la Russie tout comme les Emirats arabes unis étant des producteurs importants de l'Opep+ qui a de toute façon du mal à atteindre le niveau de produc-

tion convenu, a ajouté l'expert du second groupe bancaire allemand. Les 400 000 barils par jour qui sont mis sur le marché mensuellement par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses partenaires, depuis juillet 2021, ne suffiraient apparemment pas à répondre à une demande mondiale de plus en plus croissante. Outre de fortes perturbations au Kazakhstan et en Libye en raison de crises géopolitiques, d'autres producteurs comme la Russie, l'Angola, le Nigeria et l'Équateur ont du mal à atteindre leurs quotas. Le risque

représenté par la crise Russie-Ukraine n'a pas complètement été intégré aux prix de l'or noir, a indiqué pour sa part Bjarne Schieldrop analyste chez Seb. Le mouvement des prix modéré de ce matin paraît bien peu dramatique par rapport au risque d'une invasion, a-t-il souligné. Un indice de plus, incontestable, en faveur d'une flambée des prix. Il ne reste plus qu'à produire l'étincelle pour que le baril s'enflamme. Morgan Stanley s'attend à ce qu'il atteigne les 100 dollars au second semestre de 2022, évoquant, cependant, d'autres facteurs. Le marché pétrolier se dirige vers un « triple déficit » dû à la faiblesse des stocks, des capacités de production inutilisées ainsi que de faibles investissements, a déclaré la Banque américaine dans une note répercutée par l'agence Reuters. « Les principaux marchés de produits pétroliers (essence, carburéacteur et gasoil/diesel) affichent tous des marges de crack élevées, une forte déportation et des stocks qui sont tombés à de faibles niveaux. Rien de tout cela ne signale une faiblesse », soulignent ses experts. **MT**

## للاستجابة لطلب المواطنين وتنويع المنتجات التأمينية الإسلامية الشركة العامة للتأمينات المتوسطة تطلق أول "نافذة" للتكافل العام

حصلت الشركة العامة للتأمينات المتوسطة على اعتماد من وزارة المالية لتأسيس "نافذة التكافل العام" وعلى شهادة المطابقة الشرعية لأربعين عقد تكافل عام، الصادرة بتاريخ 27 ديسمبر 2021 من طرف الهيئة الشرعية الوطنية للافتاء للصناعة المالية الإسلامية لدى المجلس الإسلامي الأعلى، بعد صدور المرسوم التنفيذي رقم 81-21 المؤرخ في 11 رجب 1442، الموافق لـ 23 فيفري 2021 الذي يحدد شروط وطرق ممارسة التأمين التكافلي.



### سعيد بشار

● على هذا الأساس، أصبحت الشركة العامة للتأمينات المتوسطة أول شركة تأمين للأضرار في السوق التي تحصل على هاتين الشهادتين القانونيتين لممارسة التأمين التكافلي، حيث تسمى الشركة العامة للتأمينات المتوسطة من خلال إنشاء هذا النظام التكافلي، إلى تحقيق مجموعة من الأهداف الرئيسية.

وفي هذا الشأن، تهدف الشركة عبر هذه الخطوة، حسب بيان تلقت "الخبر" نسخة منه، إلى تنويع

عروضها في التأمين التكافلي للأضرار التي تلحق بالمتلكات والمسؤولية المدنية للأفراد والشركات والمشاريع الصغيرة والمتوسطة، بهدف تلبية توقعاتهم واحتياجاتهم المحتملة للتغطية التأمينية، بناء على التعاون والمساعدة المتبادلة في حالات وقوع مخاطر، والامتثال لمبادئ الشريعة الإسلامية.

من الناحية المقابلة، حددت الشركة المرامي الأخرى للمبادرة، لاسيما المساهمة في تنمية الطلب الطوعي على التأمين وحماية أصول

الوكلاء الاقتصاديين من المخاطر، بالإضافة إلى المساهمة، من خلال إنشاء عرض التكافل العام الجديد هذا، في تعزيز نسبة التأمين في الاقتصاد الوطني.

وتخطط الشركة العامة للتأمينات المتوسطة كذلك لإطلاق عرض التكافل العام الجديد في أوائل أفريل 2022، بعد أن قامت بتأسيس نافذة التكافل الخاصة بها، والشروع في طلب الحصول على تأشيرة لمنتجاتها التكافلية من مديرية التأمين - وزارة المالية، وبرمجتها في نظامها المعلوماتي. س. ب



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

 [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

 Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger

البنك المركزي الجزائري - الجزائر  
MINISTÈRE DES FINANCES

2784

www.mf.gov.dz